



Inauguration du barrage du Rahin, entièrement reconstruit et modernisé

L'opération de reconstruction du barrage du Rahin, ouvrage de prise d'eau pour l'alimentation du canal du Rhône au Rhin situé sur le ban communal de Plancher-Bas en Haute-Saône, s'est achevée fin décembre 2015 au titre de huit mois de travaux. À cette occasion, la direction territoriale de Voies navigables de France (VNF) à Strasbourg a inauguré ce jour le nouvel ouvrage, entièrement modernisé et automatisé.

Un barrage moderne et automatisé, reconstruit dans le respect de l'environnement et de la biodiversité

La reconstruction du barrage du Rahin, lequel est entièrement automatisé depuis janvier 2016, constitue une étape décisive pour cet ouvrage qui sert exclusivement au remplissage du bassin-réservoir de Champagny, lui-même indispensable à l'alimentation du canal du Rhône au Rhin branche Sud (CRRBS), plus particulièrement durant la période d'étiage des cours d'eau naturels.

L'aménagement d'une passe à clapet automatisée pour évacuer les crues, l'installation d'une passe de « dégrèvement » pour assurer la continuité sédimentaire, la création d'une double passe à poissons pour rétablir la continuité piscicole, la prise d'eau propre au remplissage du bassin de Champagny, la construction d'un poste de commande dédié à la surveillance et à la manœuvre du barrage, la mise en place d'une nouvelle passerelle garante de la sécurité des agents pour accéder à l'ensemble de l'ouvrage... Autant d'outils qui permettent désormais d'assurer une gestion optimisée de la ressource en eau, nécessaire à la maîtrise des volumes d'eau prélevés, d'améliorer et de sécuriser les conditions d'exploitation et de maintenance, tout en rétablissant les continuités écologiques.



En permettant aux espèces migratrices de circuler librement et de franchir les obstacles créés par le barrage, les passes à poissons contribuent au rétablissement de la continuité piscicole du cours d'eau. La vanne de « dégrèvement » et le clapet contribuent quant à eux au rétablissement de la continuité sédimentaire participant ainsi à la préservation du cours d'eau en limitant notamment les phénomènes



d'érosion. L'opération de modernisation répond à ce titre aux exigences de VNF en matière de développement durable et de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Un soutien financier de près de 1,2 M€

Soutenue par le plan de relance de l'État 2015 à hauteur de 600 000 € et par une subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse de 580 000 €, la réhabilitation du barrage du Rahin vise à améliorer la sécurité des agents, à assurer la pérennité de l'infrastructure et à fiabiliser l'alimentation en eau du canal. Le coût global de l'opération s'est élevé à 2,15 M€.

La vétusté de l'ouvrage construit au début du XX^e siècle, conjuguée à la dangerosité et à la pénibilité de son mode de fonctionnement, a valu au barrage du Rahin d'être retenu parmi les 32 ouvrages prioritaires du programme national de restauration des barrages mobiles que VNF a mis en œuvre au début des années 2000.

Contacts presse

Voies navigables de France
Direction territoriale Strasbourg
Responsable communication
Laure Mauny
T. 03 67 07 92 48
P. 06 78 37 69 24
laure.mauny@vnf.fr

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Créé en 1991, Voies navigables de France (VNF) est depuis le 1^{er} janvier 2013 un établissement public administratif (EPA) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, regroupant l'ensemble des personnels de la voie d'eau. Organisé en 7 directions territoriales (DT) autour de la direction générale, il est placé sous l'égide d'un Conseil d'administration composé de professionnels du secteur fluvial, de représentants de l'État et de représentants des personnels.

Les 4 700 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Établissement public administratif du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, VNF intervient principalement sur :

- **Les infrastructures/ouvrages** : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).
- **Le transport de marchandises** : il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.
- **Le tourisme/patrimoine fluvial** : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.
- **Le développement durable / eau** : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

À STRASBOURG

La Direction territoriale (DT) de Strasbourg est l'une des sept directions de Voies Navigables de France. Elle gère un réseau d'environ 480 km dont 190 km de réseau à grand gabarit desservant cinq pays : la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. Sa compétence géographique s'étend sur cinq départements : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Territoire de Belfort, Haute-Saône.